



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 avril 2022

1000 postes de surveillants pénitentiaires à pourvoir

lajusticerecrute.fr/devenezsurveillant

Avec un budget 2022 en hausse de 8%, le ministère de la Justice poursuit ses efforts de recrutement, particulièrement pour renforcer le corps des surveillants pénitentiaires avec 1000 nouveaux postes à pourvoir par le biais soit d'un concours national, soit d'un « concours spécial Île-de-France ». Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 mai 2022.

Cette campagne de recrutement s'appuie sur un dispositif multi-canal d'envergure, incluant un plan média TV, offline et online, une campagne de display et de vidéo online ainsi qu'un affichage sur le mobilier urbain.

L'administration pénitentiaire ira également à la rencontre d'étudiants et de lycéens lors d'animations « *Dans la peau d'un surveillant pénitentiaire* » qui permettront aux futurs candidats de mieux connaître cette profession essentielle à la sécurité de toute la société.

LES CONCOURS

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 29 juin 2022 et seront suivies, pour les admissibles, d'épreuves d'admission en septembre et octobre 2022.

Un candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul concours. Les lauréats du concours national et du concours spécial Île-de-France intégreront ensuite l'école nationale d'administration pénitentiaire d'Agen. Ils y suivront une formation rémunérée de 6 mois alternant apprentissages théoriques et pratiques à l'école et stages en établissements. S'ils valident la formation, les lauréats seront affectés en établissement en qualité de stagiaire pendant 1 an, et seront titularisés fonctionnaires à l'issue.

750 postes seront pourvus via le Concours national

A l'issue de leur formation, les lauréats de ce concours choisiront leur affectation parmi l'un des 186 établissements de France, en fonction de leur rang de classement et des postes proposés par l'administration pénitentiaire.

250 postes seront pourvus via le Concours spécial Île-de-France

Les lauréats de ce concours exerceront en Île-de-France dès leur sortie de formation. Ils s'engageront à

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux

Tél : 01 44 77 63 15

secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

exercer pendant 6 ans dans leur établissement d'affectation et percevront une prime de fidélisation de 8 000 euros dont 4 000 euros dès le premier mois.

Les établissements concernés en Ile de France sont :

- Les centres pénitentiaires de Bois d'Arcy, Fresnes, Nanterre, Paris-La Santé, Sud Francilien et Meaux-Chauconin ;
- Les maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis, Osny-Pontoise et Villepinte.

LE METIER DE SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE : Agir pour la protection de tous et participer à la réinsertion des personnes détenues

Les surveillants pénitentiaires sont les acteurs principaux de la détention. Ils ont la responsabilité de la prise en charge des personnes détenues : ils doivent veiller à leur sécurité et au respect du règlement, tout en contribuant à leur réinsertion. L'écoute, l'observation, l'humain sont au cœur de leur mission, qu'ils exercent avec autorité et sang-froid.

Ce métier offre une rémunération évolutive ainsi qu'une grande diversité de missions, en collaboration avec l'ensemble des services de la Justice et des forces de police, une formation continue et d'importantes perspectives d'évolution de carrière. L'emploi en service actif au sein de l'administration pénitentiaire offre également des avantages en termes de niveau des pensions de retraite.

UN METIER D'AVENIR : Une profession revalorisée et un parcours professionnel fluidifié

La profession de surveillant pénitentiaire a connu une revalorisation conséquente en 2022 :

- **Une carrière plus attractive** : la progression professionnelle a été facilitée notamment par la fusion des grades de surveillant et de brigadier.
- **Une carrière revalorisée** : la rémunération a été réévaluée tout au long de la carrière, soit une rémunération supérieure de 200€ nets par mois pour un surveillant pénitentiaire.

Pour plus d'information sur l'évolution statutaire de 2022 : [cliquez ici](#).

Conditions d'accès au concours, dont les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 mai 2022 :

- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 18 ans minimum à 45 ans maximum au 1er janvier 2022,
- Etre titulaire du brevet national des collèges ou un diplôme ou titre classé au moins de niveau 3,
- Etre en possession de ses droits civiques et d'un casier judiciaire vierge,
- Avec 3 ans d'expérience minimum dans la sécurité, il est possible de devenir surveillant par la reconnaissance des acquis d'expérience professionnelle à l'oral (RAEP).

Informations et inscriptions

lajusticerecrite.fr/devenezsurveillant